



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET,
Monsieur Xavier CHIVOT
Madame Pascale SIMON,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Véronique RAYER,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Isabelle BOISSIERE,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Monsieur Fabien DEVILLER,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Madame Clémence LANGLOIS,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Monsieur Bruno MANSUY,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Madame Isabelle QUARTIER,
Monsieur Bruno CAUMONT
Monsieur Frédéric FALBO

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABDELAZIZ.

Assistait également à la réunion : Madame Valérie DEVAUX.

Convocation du 27 août 2026.

Nombre de Conseillers : Présents : 23 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour, puis ouvre la séance, et propose les prochaines réunions du conseil municipal aux dates suivantes :

- **Lundi 9 novembre 2026 à 18h30** : un seul sujet, décision reprise éclairage
- **Lundi 7 décembre 2026 à 18h30.**

1- Approbation de compte rendu de séance du 29 juin 2026

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 29 juin 2026 qui leur a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 juin 2026.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Désignation référent déontologue

Monsieur le Maire, Jean-Luc Romet, informe le conseil municipal que dans les mesures de simplification de l'action publique locale, la loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques »,

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Monsieur le Maire précise que l'Union de Maires et des Elus de l'Eure a proposé la candidature de Monsieur Fabien Bottini et qu'il peut être désigné par la commune pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire explique que le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune.

Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent doit étudier les éléments transmis par l'élu, peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l'élu afin de préparer son conseil.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent déontologue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Fabien Bottini est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail : Fbottini.deontologue@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie 1^{er} rue neuve 27610 Romilly-sur-Andelle

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Monsieur le Maire informe que lors du dernier mandat aucune facture n'a été établie.

Monsieur Guy Dupuis demande si une facture seule est établie lorsque plusieurs demandes sont faites par la même personne.

Monsieur le Maire répond que les factures sont établies par dossier, chaque demande effectuée par une même personne, fait l'objet d'un dossier, ainsi chaque demande de la même personne est suivie d'une facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote favorable, à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

3- Déclassement de voiries communales

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'actuellement les rues suivantes : la_Rue du Tournebride / Rue des Canadiens, partie de la Sente du Levant placette / Rue Roger Demante / Rue Longboel, à usage de voirie, font partie du domaine privé communal et qu'il est nécessaire de transférer lesdites voiries dans le domaine public, de confirmer leur classement en voirie communale et de leur attribuer un numéro de voie.

1-La Rue du Tournebride est constituée de la parcelle figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
ZB	55	2.121m ²

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de la voie côté Pîtres.

2-La Rue des Canadiens est constituée des parcelles figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
A	473	811m ²
A	474	500m ²

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de la voie au-dessus de la rue de la Libération, près du Chêne d'Hiver vers les derniers lotissements.

3- La placette de la Sente des Jardins du Levant est constituée des parcelles figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
AB	610	148m ²
AB	611	313m ²

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de sente en 3 parties : rue Blingue, rue de la Planquette et celle qui arrive avant la salle Aragon.

4- La Rue Roger Demante est constituée des parcelles figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
AD	171	880m ²
AD	228	686m ²

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de la rue perpendiculaire à la rue de la Planquette, elle devait être remise en communal mais n'a jamais été actée chez le notaire.

5- La Rue Longboel est constituée des parcelles figurant au cadastre savoir :

Section	Numéro	Contenance
A	362	30m ²
A	367	263m ²
A	372	374m ²
A	376	148m ²
A	390	910m ²

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de la petite vallée après le vétérinaire.

- 1- La voirie dénommée « Rue du Tournebride » compte un linéaire de 225 mètres.
- 2- La voirie dénommée « Rue des Canadiens » compte un linéaire de 175 mètres.
- 3- La placette située « Sente des Jardins du Levant » compte un linéaire de 25 mètres.
- 4- La voirie dénommée « Rue Roger Demante » compte un linéaire de 125 mètres.
- 5- La voirie dénommée « Rue Longboel » compte un linéaire de 152 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote favorable, à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

4- Audit de confort thermique d'été aux écoles

Monsieur le Maire informe d'un devis reçu de la société DCE conseil, dont le montant s'élève à 7 740€ relatif à la réalisation des audits de confort thermique d'été des deux écoles de la commune.

La mission porte sur l'analyse et l'amélioration du confort thermique d'été de l'école Louise Michel et de l'école Maurice Genevoix,

Elle comprendra :

- Relevés sur site des caractéristiques des bâtiments, analyse des causes des montées en température en période estivale, étude de solutions passives, étude de solutions actives, comparaison des scénarios chiffrés, remise d'un rapport d'étude comparatif, restitution des résultats lors d'une réunion en présentiel.

Le bureau d'études est là pour nous donner des pistes pour agir à court, moyen et long terme.

Monsieur le Maire explique que vu les conditions climatiques, la canicule subie et ses conséquences, notamment la fermeture des écoles, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager que la chaleur exceptionnelle de cet été devienne récurrente, qu'il faut nous y préparer.

Il soumet au vote du conseil municipal le choix du prestataire : DCE conseil, et, le devis proposé dans le but d'envisager, dans un premier temps, une amélioration du confort thermique des écoles.

Monsieur le Maire indique des propositions qui pourront être de végétalisation, de brise solaire par des films sur vitres, par de la ventilation de nuit avec des batteries froides pour le confort des élèves et pour que les classes ne ferment pas, comme cela a été le cas en juin, lors des épisodes de canicules.

Le bureau DCE Conseil donnera des pistes, lors de la réunion avec la commission, Monsieur Guillaume COLIN a convaincu les membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

5- Loyer Moulin Marie-de France pour l'EVS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) par la MJC A.L.E.R, une convention de mise à disposition du local Le Moulin Marie de France prévoit que le bâtiment communal consenti à l'association « MJC A.L.E.R » pour l'EVS soit fixé par une redevance d'occupation du domaine public à prix modéré de 300, 00€ (trois cent euros) par mois.

Monsieur Xavier CHIVOT demande quel est le planning d'ouverture des permanences.

Monsieur Christophe PAILLIER explique qu'une permanence est organisée pour l'instant les Lundi, Mardi, Mercredi matin et un Samedi matin sur deux pour des groupes de travail avec les habitants.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le montant de la redevance fixée à 300€ mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :

Pour : 23, Contre : 0, Abstention : 0

6- Aides aux communes sinistres par les incendies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'AMF face aux incendies multiples et d'une intensité historique touchant de nombreux départements, a lancé une mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées.

Monsieur le Maire informe de la volonté de la commune à exprimer sa générosité en soutien aux communes sinistrées par les incendies par un don de 200€ à l'association « La Protection Civile », il précise qu'il s'agit d'une association sérieuse soutenue par les Maires. Il ajoute que la somme pourrait être revue mais que l'idée est de donner ce que la commune peut.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le versement d'un don de 200€ à l'association « La Protection Civile ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :

Pour : 23, Contre : 0 , Abstention : 0

7 – Demande de subvention pour le PUMP TRACK

Monsieur le Maire présente en vidéo projection, le projet de PUMP TRACK, il indique que le coût de la réalisation du projet est chiffré à 217 868€ dont 7 700 € pour les frais de maîtrise d'œuvre.

Il indique que la réalisation du projet sera sur le terrain près du skate parc, sur une partie du terrain de foot actuel. Il faudra déplacer le pare-ballon et la clôture. De l'enrobé est prévu sur le parcours. Aucun matériel à moteur n'est prévu dans ce parc, un blocage d'accès pour tous types de véhicules motorisés est envisagé.

Monsieur Frédéric DEVILLER demande si le « blocage » laisserait passer les assistantes maternelles qui ont parfois des poussettes triples voir quadruples.

Monsieur le Maire répond que le système est conçu pour, et rappelle qu'il s'agit d'un projet et que nous pourrions vérifier que ce soit compatible au moment de sa validation.

Monsieur Xavier CHIVOT ajoute qu'une voie VSAV sera créée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux délibérations offrant la possibilité d'autoriser le Maire à faire des demandes de subvention l'une auprès de la DETR, l'autre auprès de divers organismes.

7.1 - Demande de subvention DETR

Pour aider au financement de cet équipement, une subvention de 40 % peut être obtenue au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

7.2 – Demande de subvention auprès d'organisme divers pour le PUMP TRACK

Pour aider au financement de cet équipement, certaines subventions peuvent être obtenues auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire soumet au vote la possibilité de faire toute demande de subvention auprès de divers organismes afin d'obtenir des fonds pour le projet PUMP TRACK.

Monsieur le Maire informera le conseil municipal de l'avancée des demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Prix de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2026

Madame LE BRETON présente au Conseil Municipal une proposition des tarifs de la restauration scolaire pour 2026 comme suit :

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

	TARIF 2025	TARIF 2026 + environ 2%	TARIF 2026 + environ 4%
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,70 €	3,80 €	3,90 €
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,90 €	5,00 €	5,10 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,85 €	4,95 €	5,05 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	6,10 €	6,20 €	6,30 €
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05 €	1,05 €	1,05 €
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	5,15 €	5,25 €	5,35 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les prix de la prestation de « Côté Restauration » augmente ses tarifs au 1^{er} septembre 2026.

Après exposé des propositions d'augmentation, le Conseil Municipal fait le choix d'appliquer au 1^{er} septembre 2026, une augmentation de 2% au tarif de 2025, sans modification des tarifs pour les enfants qui apportent leur repas pour raison de santé.

Monsieur le Maire explique que le montant facturé par repas n'inclus pas la totalité des frais engendrés pour le service de restauration (charges : fluides, salaires etc...)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'appliquer les tarifs suivants pour le 1^{er} septembre 2026 :**

	TARIF 2026
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,80€
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,00€
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,95€
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	6,20€
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80€
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05€
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	5,25€

9 - Dispositif de la cantine à 1€ en conséquence

Suite au changement de tarif cantine pour les familles applicable au 1^{er} septembre 2026, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de cantine à 1€. Trois tranches d'aide aux familles avaient été validées pour obtenir une aide de l'Etat de 3€ attribuée pour les repas facturés à 1€ ou moins d'1€ aux familles.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante faisant suite au nouveau tarif cantine validé applicable le 1^{er} septembre 2026, portant sur la validation du tarif cantine pour le quotient supérieur à 1 001€ comme suit :

Ainsi la délibération 035-2025 validait :

Quotient familial N-1	Tarifs
Inférieur à 600 €	0,80 €
De 601 € à 1 000 €	1,00 €
Supérieur à 1 001 €	3,70 €

Il est proposé au 1^{er} septembre 2026 :

Quotient familial N-1	Tarifs
Inférieur à 600 €	0,80 €
De 601 € à 1 000 €	1,00 €
Supérieur à 1 001 €	3,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité

DECIDE :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Communications et Informations

1- REMERCIEMENTS

- Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, fils de Madame LEFEBVRE Yvette, informe du départ de sa mère de la Potière qui a été très satisfaite du logement, des nombreuses années qu'elle y a passé et des invitations communales reçues.
- Les Amis du Château de Pont-Saint-Pierre, pour la mise à disposition de barrières pour leur évènement.
- L'outil en main pour la subvention reçue.
- La clinique vétérinaire pour l'aide à l'organisation de leur évènement.
- Madame Sara PAILLIER pour l'accueil qui lui a été réservé en Mairie et son stage auprès de l'ASVP.
- Andel'Handicap pour la subvention reçue.
- Scouts et Guide de France de la Vallée de l'Andelle pour la mise à disposition de la salle du Marais.

2- PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire informe que le PCS, suite aux dernières élections municipales, a été mis à jour et sera transmis en Préfecture.

3- COMMISSIONS : BILAN

Monsieur le Maire informe que les deux commissions (1- Social et événements 2- Communication, travaux et voirie) se sont réunies, de nombreux élus étaient présents, beaucoup de questions ont été posées.

4- DROITS D'INSTRUCTION DES SOLS

Monsieur le Maire informe que le renouvellement de l'adhésion est essentiel, il complète le travail excellent et conséquent de Madame Gaëlle POUCHET-RIVETTE. Il y a eu 56 dossiers d'actes d'urbanisme pour le 1^{er} semestre 2026.

5- ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur le Maire informe que les élections présidentielles sont programmées les dimanches 18 avril et 2 mai 2027. La fête de Romilly a donc été décalée du 19 au 12 avril. Suivront les élections législatives.

6- DISPOSITIF DES DOCTEURS JUNIORS

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'un temps d'échange a été organisé autour du dispositif des docteurs juniors, en présence du Docteur HAZARD et des responsables de l'ARS.

7- ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'il a fait un arrêté d'annulation du feu d'artifice en raison du risque élevé d'incendie. Pour la fête de Romilly, celui-ci a été maintenu et apprécié.

8- NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que Véronique RAYER est nommée coordinateur du recensement pour l'année 2027.

9- FONDS DE SOLIDARITE HABITAT

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la commune participe au fonds de solidarité habitat à hauteur de 0,40€ par habitant soit un total de 1 293,60€, la commune par ce biais participe à l'accessibilité à un logement décent et indépendant.

10- EVALUATION EXTERNE ECOLES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'école fera l'objet d'une évaluation externe au cours de l'année 2026-2027 s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue au service de la réussite des élèves.

11- FONDS DU DEPARTEMENT

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le Département de l'Eure nous attribue des fonds au titre de la FDPTADE (Fonds Départementale de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'enregistrement) anciennement FDPDM axé sur la taxe foncière exigible sur les mutations à titres onéreux connue sur l'acronyme DTMO nous avons perçu en 2024 : 124 736€ et en 2025 : 118 019€. Il est prévu de percevoir en 2026 : 125 091€.

12- RD 321

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'il a alerté le Préfet sur les problèmes de circulation, de vitesse excessive et de passage de nombreux poids lourds sur la RD321, avec d'autres confrères. Notifiant l'inquiétude de l'ouverture d'une plateforme logistique pour un groupe commercial. Le Préfet a confirmé l'installation d'un radar au sein de la commune.

13- FEADER

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la demande de subvention auprès de FEADER pour le Kiosque des arts-multi activités a été accordée. Il est attribué 60 000€.

14- FONDS DE CONCOURS CDCLA

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que nous allons obtenir au titre de fonds de concours une subvention, suite aux travaux d'insonorisation dans la restauration scolaire.

15- TROPHEES DE L'INNOVATION

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que nous avons déposé un dossier dans le but d'obtenir un trophée pour le Kiosque.

16- POMPAGE DANS LES SABLES DE LA NAPPE DE L'ALBIEN

Monsieur Jean-Luc ROMET informe nous avons reçu les conclusions établies et transmises par le commissaire enquêteur sont positives, les analyses réalisées ne s'opposent pas à la demande d'autorisation environnementale liée à l'exploitation de Pierval sur la nappe de l'Albien.

17- PICS

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les éléments pour l'établissement du PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde), obligatoire fin 2026, ont été transmis à la CDCLA.

17 – LE GITE PLANQUETTE ET ECHAPPEES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'un nouveau gîte à été ouvert sur la commune : LE GITE PLANQUETTE ET ECHAPPEES. Il indique qu'une ancienne maison des années 40 a été rénovée et est désormais proposée pour les familles, les séminaires, les groupes d'amis. Il s'inscrit pleinement dans les activités plein air de la Vallée l'Andelle (randonnées, kayak, escalade, vélo etc...)

18 – FOOD TRUCK

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'un nouveau food-truck : crêpes et galettes, s'installe un mercredi sur deux, sur le parking Edmond Calliste.

19 – EXPOSITION DE PEINTURE ET SCULPTURE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'association DETENTE et DECOUVERTE organise une exposition de peinture du 8 au 11 octobre 2026 à la salle Aragon. Il est désigné un jury composé de trois élus : Madame Clémence LANGLOIS et Messieurs Bruno CAUMONT et Rodolphe CORRON, qui décerneront le prix de la municipalité à l'artiste choisi.

20- PRIX RECU

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'il lui a été remis pour la commune le prix de la « ville aidante Alzheimer » par l'association France Alzheimer.

21- DON RECU

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'il lui a été remis pour la commune un vélo de marque Jacques Anquetil, par Monsieur et Madame David et Sabrina HAMEL, qui sera exposé à la salle Aragon.

22- TRAVAUX REALISES

- La figurine de sécurité Zoé marquant le passage piéton a été remplacée.
- Deux véhicules des services techniques ont été révisés et restaurés.
- La RD 321 a été recouverte d'un nouvel enrobé entre Pîtres et Romilly sur Andelle.
- De nombreux marquages blancs et jaunes ont été effectués par nos services techniques (parkings mairie, poste, kiosque des Arts, crèche, Marais, Aragon, numéros à Condorcet).
- Un ralentisseur a été créé dans la rue des Hautes Rives entre le Moulin Pouchet et l'impasse des Hautes-Rives. Le principal objectif est de faire diminuer la vitesse sur cet axe.
- Un miroir a été posé pour la sortie de la résidence de l'étang sur la RD 321.
- Nous avons acquis du matériel à moteur : un débroussailleur et deux souffleurs.
- Une entreprise a insonorisé les deux salles de restauration des écoles pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions.
- Une société romilloise de métallerie a réparé la passerelle piétonne de l'avenue de la Gare en face de la zone de la Verrerie.
- La toiture de l'école Maurice Genevoix a été contrôlée et restaurée en partie.
- Suite aux travaux du Logement Familial de l'Eure et de la réfection des immeubles, les extérieurs ont dû être fauchés, aplanis et réengazonnés. La commune pourra de nouveau en faire l'entretien.
- Une nouvelle piste cyclable a été réalisée de la rue de la Planquette au chemin du Marché en passant par la sente Roussel. Au niveau du bar, une zone de rencontre a été créée et 4 miroirs ont été installés pour une meilleure sécurité. Je considère néanmoins que la meilleure sécurité est de rouler très doucement dans ce carrefour.
- La CDCLA a fait une réfection totale d'une partie de la rue Neuve entre la rue Saint-Georges et la Poste (160 m).
- Dans le virage de l'église, un marquage blanc a été peint et des réflecteurs ont été posés sur les îlots pour une meilleure sécurité.

23- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Le Mardi 14 juillet, c'était la Fête Nationale, nous avons commémoré l'évènement avec les Anciens Combattants et les Romillois.
- Le Samedi 29 août, c'était le 82^{ème} anniversaire de la Libération de la commune de Romilly/Andelle avec l'UNC.
- Nous avons reçu nos agents communaux pour une rencontre avec les élus du Conseil Municipal le jeudi 17 septembre à l'espace Louis Aragon.
- Le lundi 21 septembre, aujourd'hui, nous avons reçu un trophée de la ville aidante par rapport à Alzheimer. Cela fait des années que nous mettons des salles à disposition pour les malades et les aidants.

24- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le mercredi 11 novembre, au Monument aux Morts, nous commémorerons le 108^{ème} Anniversaire de l'Armistice avec nos Anciens Combattants (U.N.C.).
- Nous allons accueillir les nouveaux habitants de Romilly le vendredi 27 novembre. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audiovisuel et nous leur distribuerons le livret des entreprises et celui des associations.
- Le samedi 5 décembre, l'UNC et la commune rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

25- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

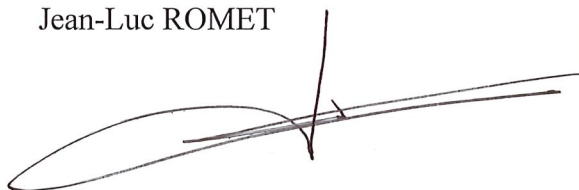
Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- LA PASSERELLE : assemblée générale le vendredi 25 septembre, salle du Marais à 19h
- MJC ALER : organise un LOTO le samedi 26 et dimanche 27 septembre à la salle Aragon
- VAGABONDAGES : assemblée générale le mardi 29 septembre, salle Aragon à 20h30
- DETENTE ET DECOUVERTE : exposition de peinture, le 9 octobre à la salle Aragon
- TRUITE ARC EN CIEL : assemblée générale samedi 10 octobre, salle du Marais à 14h
- MILLE PATTES : marche ROMI'ROSE dimanche 11 octobre, salle du CARRE départ à 9h
- PRTS : PICKLEBALL samedi 10 octobre au stade de Pont Saint Pierre.

Personne ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Fin de séance à 20h20

Le Maire,
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,
Nadia ABDELAZIZ

